

ON DEMANDE QUE LA GRC PARTICIPE À L'ENQUÊTE

M. Derek Blackburn (Brant): Je comprends tout cela, monsieur le Président et je me félicite de ce que le ministre a fait jusqu'ici. Cependant, il me semble que cela paraîtrait mal que les gens de Petawawa jugent les gens de Petawawa, que les officiers examinent le pétrin dans lequel ils sont peut-être eux-mêmes impliqués . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Et je ne parle pas du pétrin à pain.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Je parle du problème, et c'en est un grave.

Le ministre va-t-il demander à une tierce partie, telle la GRC, de participer à l'enquête, de sorte qu'il y ait non seulement une absolue impartialité, mais encore apparence d'impartialité de la part d'une tierce partie indépendante?

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Je signale, monsieur le Président, que la commission d'enquête sera composée de trois personnes et qu'elle va relever du Commandement de la Force mobile, à Saint-Hubert.

Je remercie le député de ses instances dont je prends bonne note.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES BANQUES DE SANG COMMERCIALES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il y a plusieurs semaines, le ministre du Commerce extérieur déclarait, en réponse aux questions qui lui étaient posées sur les effets du libre-échange sur les banques de sang, que l'Accord de libre-échange canado-américain n'a rien à voir avec le sang.

Cependant, nous constatons aujourd'hui dans les journaux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a confirmé qu'en vertu du libre-échange, les banques de sang américaines à but lucratif auront le droit de mener leurs activités au Canada.

Qui parle au nom du gouvernement dans cette affaire?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux peut-être corriger le malentendu. Le ministre a déjà expliqué clairement la situation il y a plusieurs semaines, mais je répéterai ses explications. Premièrement, le gouvernement est tout à fait en faveur des banques de sang actuelles sans but lucratif. Deuxièmement, rien dans l'Accord de libre-échange ne pourra empêcher la Croix-Rouge canadienne de continuer d'administrer ces banques.

Questions orales

L'accord n'impose rien au gouvernement en termes d'achat de sang et de produits du sang. Par conséquent, les gouvernements resteront libres de recourir à la Croix-Rouge comme seul fournisseur du système de soins de santé. Le système d'approvisionnement en sang sans but lucratif pourra être maintenu.

[Français]

L'INCLUSION DES BANQUES COMMERCIALES DE SANG DANS L'ACCORD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est clair que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a confirmé que selon l'Accord de libre-échange, les banques de commerce du sang américaines auront le droit d'opérer au Canada. Pour clarifier la question, pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il mis dans l'Accord les banques commerciales de sang, s'il est contre la commercialisation ou la vente de sang au Canada? Pourquoi ont-ils mis les banques commerciales dans l'Accord de libre-échange?

[Traduction]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la députée ne doit pas perdre de vue que la Société canadienne de la Croix Rouge achète environ 70 p. 100 des composants sanguins qu'elle utilise, notamment pour les hémophiles, aux États-Unis et en Europe. Les achats à l'étranger ont leur utilité . . .

Mme Copps: Vous faites le commerce du sang.

M. McDermid: . . . et la députée ne devrait pas l'oublier. Je suis sûr qu'elle ne voudrait pas voir cesser ces approvisionnements.

Mme Copps: Le commerce du sang est devenu rentable.

M. McDermid: Deuxièmement, le chapitre de l'accord portant sur les services mentionne effectivement les laboratoires de banques de sang commerciales. Cela veut tout simplement dire qu'il convient de traiter sur un pied d'égalité les banques de sang commerciales canadiennes et américaines dans la mesure où elles sont autorisées. C'est tout ce qu'on y dit, ni plus, ni moins. La députée a trop d'imagination.

* * *

● (1500)

L'IMMIGRATION

LES ÉTRANGERS DÉSIREUX D'IMMIGRER AU CANADA—LES AUDIENCES PAR TÉLÉPHONE

M. John Ostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La Cour fédérale d'appel a reconnu aux étrangers désireux d'immigrer au Canada le droit d'obtenir des autorités de l'immigration une audience par téléphone. Cette nouvelle procédure aggravera l'arriéré que l'on déplore déjà dans le traitement des demandes d'immigration. Le gouvernement fera-t-il appel de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada?